

SMIRTOM

du SAINT-AMANDOIS

Extrait du registre des délibérations

Comité syndical du 21 juin 2013

L'an deux mil treize, le 21 juin à 9 heures 30, le comité syndical du SMIRTOM du Saint-Amandois s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard JAMET, Président.

Date de la convocation : 13 juin 2013

Nombre de membres : Nombre de délégués : 32

Présents : 20

Pouvoir : 0

Absents, excusés : 12

PRESENTS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DE FRANCE : mesdames Laurette DENQUIN, Edith MICHELIC, messieurs Charles ADOLPH, Bernard JAMET, Guy LAINE; COMMUNAUTE DE COMMUNES ARNON BOISCHAUT CHER : messieurs Jean Marie BROCHARD, Jean GUILLOT, Paul RENAUDAT ; COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS PROVINCES : : messieurs Daniel APIED, Michel MONSEAU ; COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES DU GRAND MEAULNES : messieurs Dominique DUBREUIL, Michel LACOMBE, Jacky PEDARD; COMMUNAUTE DE COMMUNES BOISCHAUT MARCHE : messieurs Claude NERMOND, André THOMAZON ; COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU BERRY ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS : messieurs Jean Pierre BLEVIN, Pierre DUCASTEL, Michel POUILLARD ; COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NERONDES : messieurs Robert BELLERET, Thierry PORIKIAN;

ABSENTS ; EXCUSES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DE FRANCE : messieurs Bertrand DESNOIX, Didier VANDEPORTA; COMMUNAUTE DE COMMUNES ARNON BOISCHAUT CHER : monsieur Eric JULLIEN; COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS PROVINCES : monsieur Richard KOWALYSZIN ; COMMUNAUTE DE COMMUNES BOISCHAUT MARCHE : monsieur Philippe AUCLAIR ; COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU BERRY ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS : messieurs Olivier HURABIELLE, Serge LAURENT ; COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NERONDES : monsieur Alain LAROCHE; SIVOM SANCERGUES/SAINT-MARTIN DES CHAMPS : messieurs Jean-Luc CHARACHE, André DELAVAUT ; COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS CHARITOIS : monsieur Jacques BRUNET ; COMMUNE DE LUGNY CHAMPAGNE : monsieur Régis DU FAYET DE LA TOUR ;

Après constatation du quorum, le président ouvre la séance à 9 heures 30.

Monsieur Michel POUILLARD est nommé secrétaire de séance.

SMIRTOM DU SAINT AMANDOIS

COMITE SYNDICAL

Séance du 21 juin 2013

Délibération n° 2013-DC00011

RAPPORT D'ACTIVITE

Monsieur le président rappelle que le décret n°2000-404 du 11 mars 2000 impose au président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale la présentation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés devant le comité syndical.

Un exemplaire du rapport annuel est adressé au préfet pour information.

Synthèse du RAPPORT ANNUEL 2012

SUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET DECHETS ASSIMILES DU SMIRTOM DU SAINT-AMANDOIS

CARACTERISTIQUES GENERALES

Le SMIRTOM était composé en 2012 de 10 communautés de communes, d'un syndicat, de 6 communes individuelles, représentant 99 communes pour une population croissante de 60 000 habitants.

Le syndicat a la compétence collecte, tri et traitement des déchets ménagers et assimilés.

I) La Collecte

La collecte est assurée par un prestataire de services, la société SITA Centre. La prestation de collecte se fait sur un marché d'une durée de 5 ans renouvelable deux fois pour une année. Ce marché a débuté au 1^{er} janvier 2010.

Le marché a fait l'objet de 2 avenants depuis sa signature.

L'avenant n°1 s'applique depuis le 1^{er} octobre 2010, il concerne la mise à disposition d'une 2^{ème} mini benne de collecte et de pénalités supplémentaires au CCAP.

L'avenant n°2 s'applique depuis le 8 décembre 2011, il concerne la substitution de la collecte en porte à porte des habitants du quartier du Vernet par une collecte hebdomadaire quadri flux en apport volontaire (colonne enterrées).

La collecte est assurée en benne bi-flux.Elle est hebdomadaire pour les ordures ménagères résiduelles (bac à couvercle bordeaux) et pour les corps creux (bac jaune).Elle est bimensuelle pour le verre (bac vert) et pour les journaux revues magazines (JRM) (bac bleu).La collecte se fait de 4 à 22 heures du lundi au vendredi sur 50 circuits. Les jours fériés sont rattrapés par lissage sur la semaine avec les samedis.

II) Le tri et le traitement

Le tri des emballages et le traitement des OMR sont assurés par un prestataire de services, la société SITA Centre et ce par un marché public de 3 ans renouvelable 1 fois un an.

Ce marché a débuté au 1^{er} janvier 2010.

Le tri est assuré par le centre de tri de Bourges situé dans la zone industrielle des Danjons.

Le traitement est assuré par l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de classe II du Champ Balai située sur la commune d'Orval.

Ce marché a fait l'objet d'un avenant depuis sa signature.

L'avenant n° 1 porte sur le prix du traitement des OMR ou des DIB amenés par le SMIRTOM en benne au montant de 52 € la tonne.

III) Le traitement des produits issus des déchetteries

Le SMIRTOM assure la gestion des hauts et des bas de quai des 13 déchetteries du syndicat.

Il transporte les bennes sur les exutoires attribués par marchés publics pour 3 ans renouvelables 1 fois un an.

Ces marchés ont débuté au 1^{er} janvier 2010.

- Lot 1 : traitement des DIB : Société COVED, enfouissement à l'ISDND de classe II de Maillet dans l'Allier.
- Lot 2 : traitement des gravats : Société COVED, enfouissement à l'ISDND de classe III de Maillet dans l'Allier.
- Lot 3 : traitement des déchets verts par méthanisation : Société Mempontel sur la plateforme de Marnay à Feux.
- Lot 4 : traitement des DMS Société Meyer SGA à Pouilly les Gien
- Lot 5 : traitement du bois : Société Mempontel à Baugy

IV) La redevance incitative

Le SMIRTOM a institué la redevance incitative à la réduction et au tri des déchets sur son territoire depuis le 1^{er} janvier 2010. Pour mémoire, l'année 2011 est donc la première année de facturation en redevance incitative. Les difficultés induites à sa réalisation, la mise en place du paiement par TIP ou TIPI ont entraîné des retards dans l'émission des factures. Les coûts gérés par ces retards ont été supportés par la société Plastic Omnium Systèmes Urbains. Par contre, le montant perçu au titre de la

REOM auprès des usagers est passé de 7 375 216 € en 2010 à 6 334 306 € en 2011 soit une baisse de 1 040 910 € représentant 14,11%. L'année 2012 conforte les résultats, le montant mis en recouvrement est de 6 425 905€ soit une hausse de 1,4%.

Un marché de services avec la société Plastic Omnium Systèmes Urbains est conclu pour la maintenance des bacs, le système informatique, la gestion de la base de données et la facturation pour 5 ans à partir du 1^{er} janvier 2010.

V) Les résultats

Les résultats 2012 confirment la modification des comportements des usagers en rapport avec la redevance incitative.

Les tonnages OMR collectés sont passés de 14 256,93 T (2009) à 8 680,63 T (2010), 8633,12 T (2011) et 8244,61 T (2012) soit une baisse de 4,5%.

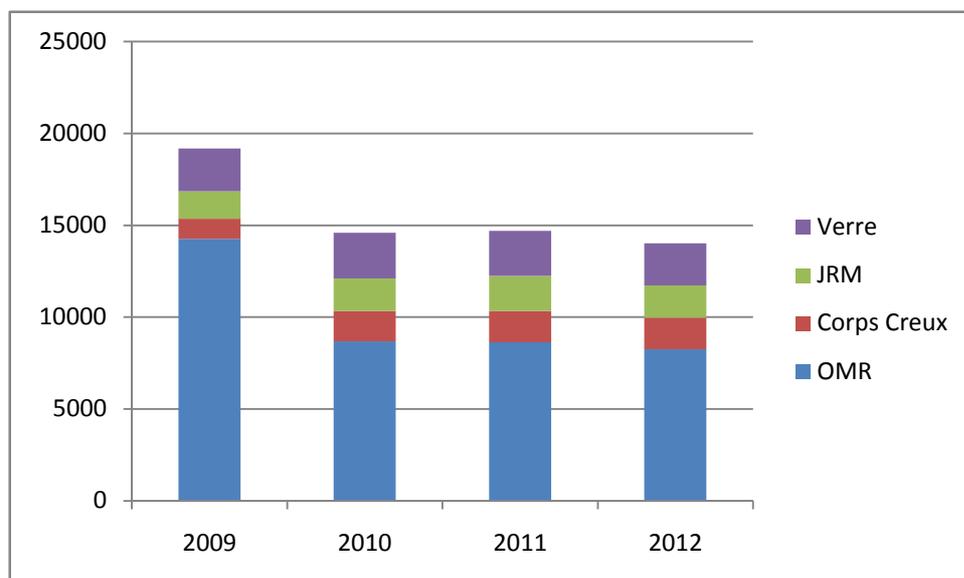
Les tonnages collectés en corps creux sont passés de 1 106,9 T (2009) à 1 651,86 T (2010), 1702,18 T (2011) et 1726,92 T (2012) soit une hausse de 1,45 %.

Les tonnages des JRM sont passés de 1 496,36 T (2009) à 1 780,33 T (2010), 1915,96 T (2011) et 1746,89 T (2012) soit une baisse de 8,82%.

Les tonnages de verre sont passés de 2 324,56 T (2009) à 2 478,66 T (2010), 2438,92 T (2011) et 2307,3 T (2012) soit une baisse de 4,52%.

Le tonnage des déchets collectés en porte à porte sur le syndicat par habitant est passé de 331,97 kg (2009) à 243,19 kg (2010), 244,84 kg (2011) et 233,76 kg (2012) soit une baisse de 4,52%. La baisse est à la fois la conjugaison du plan de prévention initié par le SMIRTOM et de la situation économique actuelle.

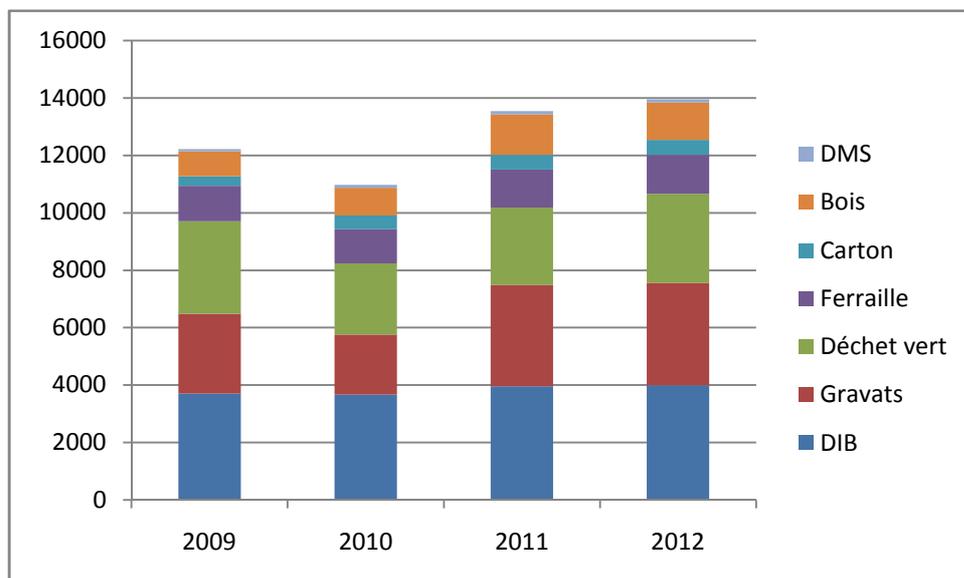
Tableau d'évolution des tonnages collectés en porte à porte



Le tonnage des produits des déchetteries, après la chute de 13,36% de 2009 à 2010, a connu une forte croissance de 2010 à 2011 de 29,54% et cela principalement sur les gravats, le bois et les déchets verts. L'année 2012 confirme cette tendance avec une stabilité des apports en déchetteries

- le tonnage des déchets industriels banal (Tout venant) est passé de 3 703,86 T (2009) à 3 666,07 T (2010), 3 952,83 T (2011) et 3995,21 T (2012) soit une hausse de 1,07%.
-
- Le tonnage des gravats est passé de 2 778,53 T (2009) à 2 097 T (2010), 3 529,64 T (2011) et 3560,66 T (2012) soit une hausse de 0,87%.
- Le tonnage des déchets verts est passé de 3 223,44 T (2009) à 2 479,76 T (2010), 2699,18 T(2011) et 3102,57 T (2012) soit une hausse de 14,94%.
- Le tonnage de la ferraille est passé de 1 235,72 T (2009) à 1 183,58 T (2010), 1327,15 T (2011) et 1362,92 T (2012) soit une hausse de 2,70 %. Toutefois la déchetterie de Charenton-du-Cher a enregistré une hausse de 31% suite à la mise en place du réseau de concertina pour sécuriser les accès à l'installation.
- Le tonnage du carton est passé de 334,14 T (2009) à 476,53T (2010), 513,03 T (2011)et 515,4 T (2012) soit une hausse de 0,46%.
- Le tonnage du bois est passé de 863,83 T (2009) à 973,29T (2010), 1412,10 T (2011) et 1304,42 T (2012) soit une baisse de 7,63%. Cette baisse est due à la modification durant l'année des consignes de tri pour le bois avec un durcissement drastique des normes sur la valorisation matière.
- Le tonnage des DMS est passé de 80 229 kg (2009) à 99 825 kg (2010), 111729 kg (2011) et 114161 kg (2012) soit une hausse de 2,18 %.
- Le poids des apports en déchetterie par habitant est passé de 174,28 kg (2010) à 225,77 kg (2011) et 226,15 kg (2012) soit une stabilisation des tonnages à hauteur de 0,17 %.

Tableau des tonnages collectés en déchetteries.



L'année 2012 n'a pas permis au syndicat d'avancer sur le projet de déchetterie à quai à Drevant pour les habitants de la communauté de communes Cœur de France. De nouvelles modifications fonctionnelles et organisationnelles ont été réalisées pour faciliter l'accès des usagers et améliorer les conditions de travail du gardien.

Au final, la production de déchets par habitant est passée de 426,04 kg (2010) à 470,61 kg (2011) et 459,11 kg (2012) soit une baisse de 2,44 % et cela est uniquement induit par une diminution des flux collectés en porte à porte. Néanmoins, il apparaît que l'utilisation importante des déchetteries par les professionnels impacte fortement les résultats du syndicat.

VI) Bilan financier

La dépense pour la collecte, le tri et le traitement des OMR s'élève à 4 729 608 € TTC soit une hausse de 3,98 % par rapport à 2011. Cette hausse est liée aux variations des prix calculée par les diverses formules de révision des prix des marchés publics.

La dépense pour la maintenance des bacs OMR et du système informatique embarqué et la gestion de la base de données et de la facturation s'élève à 286 325 € TTC soit une hausse de 6,27% principalement liée à l'avenant N° 1 sur les colonnes enterrées.

Les dépenses pour le traitement des déchets des déchetteries se répartissent de la manière suivante :

Le tout venant et les gravats 299 689 €

Les déchets verts et le bois 61 459 €

Les déchets ménagers spéciaux	107 990 €
Les DASRIA	12 675 €
Hébergement et consoles des déchetteries	5 121 €
Location de bennes pneus	1 585 €
Soit un total de	488 519 €

Les frais de fonctionnement (salaires, carburant, amortissements) sont estimés à 450 000 €.

Sommaire des tableaux et diagrammes

- Tableau bilan d'activité (I)
- Tableaux de synthèse sur les déchetteries (II et III)
- Tableau sur la collecte et le traitement (IV)
- Bilan comptable 2012 « Prestation SITA »

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, donne acte au président de cette communication.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le président,

Bernard JAMET